

Votre Conseil communautaire

Le Conseil communautaire de la CCHMV est composé de 25 membres issus des conseils municipaux de chaque commune du territoire.

Les membres du Conseil ont élu un président, 7 vice-présidents et 2 conseillers délégués qui forment le Bureau communautaire. Le Conseil a également instauré des commissions thématiques (tourisme, mobilité, activités pleine nature, aménagement de l'espace, développement économique, assainissement, finances, accessibilité, social/santé, éducation/enfance/jeunesse, développement culturel et vie locale) en fonction des projets et des actions que lui confèrent ses compétences. Ces commissions regroupent des élus communautaires et des élus municipaux.

Lieux d'échanges et de concertation, le Bureau et les commissions sont chargés d'étudier les dossiers relatifs aux projets structurants du territoire et de préparer les délibérations qui seront présentées au Conseil communautaire. Le Conseil peut ensuite les valider, les amender ou les refuser lors des votes.

LE PRÉSIDENT

Christian SIMON (élu de Modane)

LES VICE-PRÉSIDENTS

1^{er} vice-président :

Laurent POUPARD (élu de Val-Cenis)

Délégation : Tourisme (pilotage de la stratégie et de la convention d'objectifs, immobilier de loisir, équipements culturels et sportifs touristiques).

2^{ème} vice-président :

François CHEMIN (maire de Fourneaux)

Délégation : Techniques (déchets, eau, assainissement, GEMAPI, travaux, CAO amélioration de l'habitat permanent).

3^{ème} Vice-président :

Pierre VINCENDET (élu de Val-Cenis)

Délégation : Aménagement de l'espace et de l'environnement (notamment Scot, agriculture, mobilités, APN, énergie, filière bois-énergie).

4^{ème} Vice-président :

Jean-Claude RAFFIN (maire de Modane)

Délégation : Fonctionnement (fiscalité, finances, ressources humaines, affaires juridiques).

5^{ème} Vice-président :

Jérémy TRACQ (maire de Bessans)

Délégation : Développement économique (notamment fibre optique / très haut débit, zone d'activité économique, soutien au commerce local).

6^{ème} Vice-président :

Xavier LETT (élu de Modane)

Délégation : Culture et loisirs (enseignement artistique, équipements culturels et sportifs à destination des populations permanentes, développement culturel, animation et vie locale, appui aux associations, communication institutionnelle, journal Terra Modana).

7^{ème} Vice-président :

Jean-Marc BUTTARD (maire d'Avrieux)

Délégation : Actions sociales (notamment politique en faveur de l'enfance-jeunesse et des personnes âgées, organisation du service scolaire, équipements de l'enseignement préélémentaire, politique en faveur de la santé, Maison de service au public).

AUTRES MEMBRES DU BUREAU

1^{er} membre du bureau :

Remi ZANATTA (élu de Val-Cenis)

Conseiller délégué : projet de valorisation des entrées du territoire.

2^{ème} membre du bureau :

Nicole SELTZER (élu de Modane)

Conseillère déléguée : projet de pôle d'échanges multimodal et déplacements des populations en direction et à l'intérieur du territoire.

MEMBRES DU CONSEIL

Jacques ARNOUX (maire de Val-Cenis)
Roland AVENIERE (maire de Freney)
Gabriel BLANC (maire de Bonneval sur Arc)
Géraldine BOTTE (élu de Modane)
Sabine CHEVALLIER (élu de Modane)
Christian CHIALE (maire de Saint André)
Thérèse LEHOUX (élu de Val-Cenis)
Gilles MARGUERON (maire de Villarodin-Bourget)

Alain MARNEZY (maire d'Aussois)
Gérard MASOCH (élu de Modane)
Jacqueline MENARD (élu de Val-Cenis)
Laurence PETINOT (élu de Modane)
Chantal RATEL (élu de Modane)
René RATEL (élu de Fourneaux)
Thierry THEOLIER (élu de Modane)

Le Conseil communautaire se réunit tous les premiers mercredis du mois à 20h30 à la Maison cantonale de Modane. Les réunions du Conseil sont publiques et ouvertes à tous. Retrouvez les ordres du jour et les comptes-rendus sur : www.chautemaurienne.com

En bref

Transport : "Je Dis Bus"

A partir de juillet, l'offre de Transport à la demande qui existait sur l'ancienne Communauté de communes Terra Modana change de nom et devient "Je Dis Bus". Le principe reste le même : sur réservation, un taxi passe tous les jeudis matin à Sardières, Aussois, Villarodin-Bourget, Avrieux, La Norma, Saint-André, Le Freney et Valfréjus pour transporter les usagers jusqu'à Modane-Fourneaux. Les usagers ont 2 heures pour profiter du marché, faire leurs courses, aller à un RDV, rendre visite à un ami... Un service ouvert à tous les habitants (priorité aux plus de 65 ans en cas de forte demande). Les habitants de Modane-Fourneaux peuvent également solliciter ce service pour des déplacements sur ces 2 communes le jeudi matin.
Réservation à la Maison cantonale avant le mercredi 12h (04 79 05 10 54). Tarif : 2€ A/R.

A noter qu'un service de transport "Je Dis Bus" existe aussi hors périodes touristiques entre Bonneval sur Arc et Modane (2€ A/R à partir de septembre).

Immobilier de loisir

Vous êtes propriétaire de meublés touristiques ? Particulier en résidence de tourisme ? Résident secondaire ? Retrouvez sur le site internet de la CCHMV un nouvel espace qui vous est dédié. Avec des informations sur la rénovation, la location, la fiscalité, la taxe de séjour, des études...
www.chautemaurienne.com/espace-proprietaire
Pour toute question : espaceproprietaire@cchmv.fr

Une nouvelle chaufferie pour la piscine

La Communauté de communes s'est engagée dans la construction d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur pour alimenter la piscine intercommunale de Modane. La commune de Modane et son CCAS cofinancent le réseau de chaleur pour relier plusieurs bâtiments publics situés à proximité (bâtiment du stade, résidence autonomie Pré Soleil, maison médicale). Equipé de panneaux photovoltaïques, le nouveau bâtiment sera construit à côté de la piscine. Il abritera la chaufferie proprement dite et un local pour le stockage des plaquettes forestières.
Les travaux débuteront à la rentrée et devraient durer jusqu'à la fin de l'année.
Le montant total de l'opération approche les 900 000€ HT, subventionné à plus de 50 % par l'ADEME (388 357€), la Région Auvergne Rhône Alpes (54 421€), l'Etat (DETR - 32 000€) et le Département de la Savoie (15 000€).

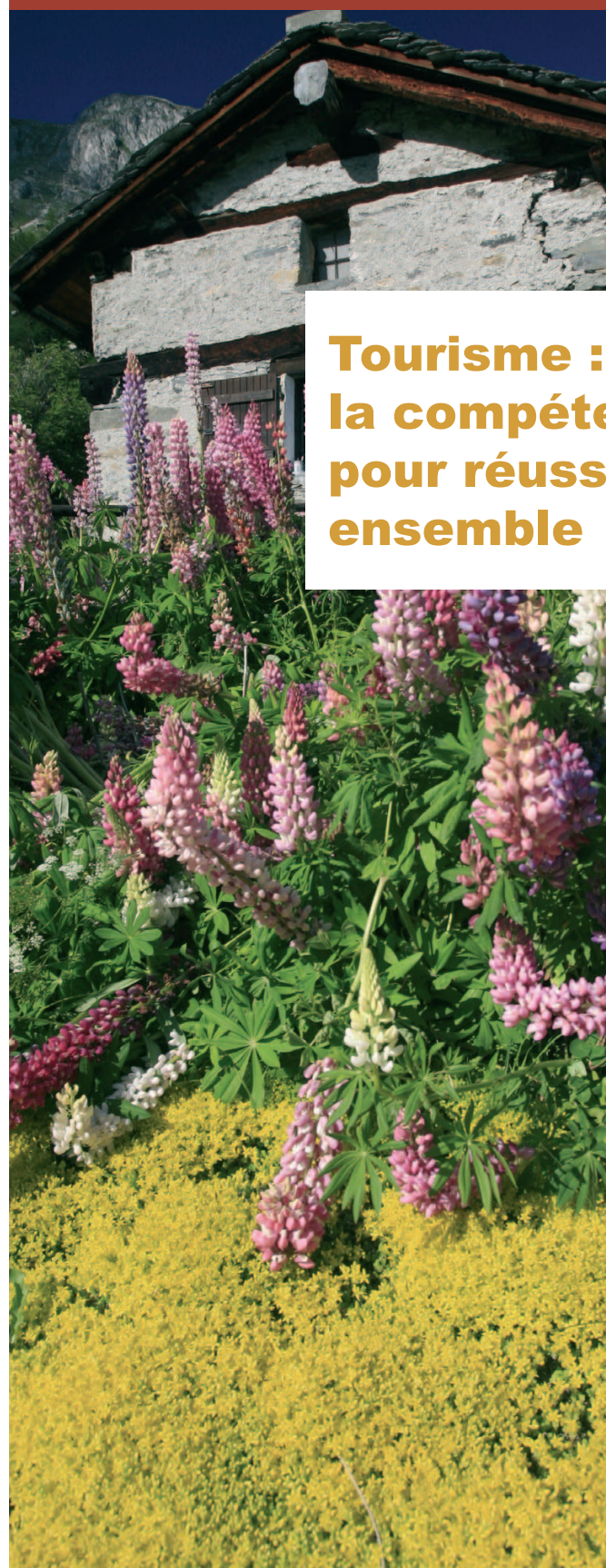
Point commun

LES INFORMATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE

Aussois, Avrieux, Bessans, Bonneval sur Arc, Fourneaux, Le Freney, Modane, Saint-André, Val-Cenis, Villarodin-Bourget



JUIN 2017



Tourisme : la compétence pour réussir ensemble

Dans notre nouveau territoire communautaire, la Haute Maurienne Vanoise, nous sommes tous d'accord pour reconnaître la place prépondérante du tourisme dans notre économie. Les emplois de centaines d'hommes et femmes dépendent directement ou indirectement de ce secteur d'activité, du perchman à l'agent immobilier en passant par le restaurateur ou l'agriculteur qui peut vendre directement ses produits aux vacanciers.

La loi portant sur la nouvelle organisation territoriale, dite loi NOTRe, a créé une nouvelle Communauté de communes de Saint André jusqu'à Bonneval sur Arc. Cette loi définit également un certain nombre de compétences que doivent obligatoirement adopter ces collectivités intercommunales. A ce titre, la compétence tourisme devient une compétence communautaire. Cela se traduit par la création d'un Office de tourisme unique sur l'ensemble du territoire pour toutes les communes qui le composent et le financent.

Sur d'autres territoires, des communes auraient préféré conserver leur propre Office. Plutôt que le repli sur soi, nous avons choisi le travail en commun. Collectivement nous serons plus forts pour faire face aux défis qui nous attendent. Le nouvel Office intercommunal représentera l'ensemble du territoire tout en respectant les spécificités de chacun qui font la richesse de Haute Maurienne Vanoise.

Ce chantier suivant immédiatement celui de la fusion des Communautés de communes n'a pas été une mince affaire. "Haute Maurienne Vanoise Tourisme" est une véritable PME avec plus de 50 salariés permanents et près de 5 millions d'euros de budget. Le conseil communautaire a choisi la forme d'une Société Publique Locale (SPL) qui permet aux élus présents à son conseil d'administration d'y contrôler le bon usage de l'argent public dont ils sont comptables devant vous.

Je veux remercier ici l'ensemble des élus, et notamment Jean Claude Raffin et Laurent Poupard, qui se sont impliqués dans le long et difficile travail préalable, ainsi que les techniciens sous la direction de Philippe Reymond. Grâce à eux, nous avons dès cet été un outil exceptionnel au service de nos stations rassemblées comme notre territoire sous la marque commune de "Haute Maurienne Vanoise".

Christian SIMON,
Président de la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise

TOURISME : une nouvelle organisation au service du territoire



1^{er} juin 2017 :
création du nouvel Office de tourisme intercommunal de Haute Maurienne Vanoise.

Rappels chronologiques :
2015-2016 : anticipant leur fusion prochaine, les Communautés de communes de Haute Maurienne Vanoise et Terra Modana élaborent une stratégie de développement touristique commune (à télécharger sur cchautemaurienne.com).
1^{er} janvier 2017 : les deux structures intercommunales fusionnent et forment désormais la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise.



La Loi NOTRe, transformer une contrainte en opportunité

Le logo de la nouvelle destination est hérité de celui qui existait sur Val-Cenis-Bessans-Bonneval sur Arc. La reprise du design et du nom "Haute Maurienne Vanoise" permet de capitaliser sur la notoriété acquise par HMV. Val-Cenis, Bessans et Bonneval sur Arc disposaient déjà de visuels déclinés à partir de ce logo "générique". Ce travail de mise en cohérence est en cours pour La Norma, Aussois et Valfréjus. Les logos des 6 stations montreront donc leur lien HMV mais ils marqueront leur identité grâce à des couleurs et des éléments graphiques propres à leur positionnement marketing.



Haute Maurienne Vanoise

“ En agrégeant 6 stations de ski, la ville de Modane, une partie du Parc national de la Vanoise et du "Plus grand domaine cyclable du monde", la fusion de nos Communautés de communes fait naître une nouvelle destination touristique, plus grande et plus riche, de Saint André à Bonneval sur Arc.

La Loi NOTRe impose le transfert de la compétence "promotion du tourisme dont la création d'office de tourisme" à l'intercommunalité depuis le 1^{er} janvier 2017. Nous avons décidé de voir cette obligation légale comme une opportunité ! En effet, **si nos 6 stations peuvent être perçues comme concurrentes, nous avons plutôt choisi la voix de la "co-opération" !**

La co-opération est une coopération de circonstance ou d'opportunité entre des acteurs économiques qui, par ailleurs, sont concurrents. Elle consiste, pour une entreprise, à conserver son intégrité, tout en partageant des ressources avec certains de ses concurrents.

Ainsi, nous souhaitons mettre en place une organisation touristique performante à l'échelle de notre vallée et qui sera apte à déployer une stratégie marketing et s'appuyant sur les principes de la co-opération.

Nous avons choisi de créer ce nouvel Office de tourisme sous forme de Société Publique Locale (SPL) car ce statut assouplit la gestion publique, garantit la collégialité des décisions, assure la mutualisation des moyens et permet l'expression des socioprofessionnels.

Souhaitons bonne chance à Haute Maurienne Vanoise Tourisme et collaborons ensemble à la réussite de cette entreprise ! 3-2-1... Partez !

Laurent POUPARD,
1^{er} Vice-Président de la CCHMV, délégué au tourisme
Président-Directeur Général de Haute Maurienne Vanoise Tourisme

La SPL Haute Maurienne Vanoise Tourisme : le nouvel Office de tourisme du territoire

La CCHMV a choisi de déléguer l'exercice de la compétence "promotion du tourisme" à la SPL "Haute Maurienne Vanoise Tourisme".

Les SPL sont des sociétés qui revêtent la forme de société anonyme, et sont composées d'au moins deux actionnaires, exclusivement collectivités territoriales ou leurs groupements. Elles sont compétentes pour exploiter des services publics à caractère industriel ou commercial ou toutes autres activités d'intérêt général.

Il fallait donc au moins 1 autre actionnaire pour créer cette SPL avec la Communauté de communes. Ce sont au final deux communes qui se sont jointes à la CCHMV : Modane et Val-Cenis. En intégrant la SPL, ces deux communes lui ont également confié la gestion du Museobar et du musée archéologique de Val-Cenis Sollières.

Le conseil d'administration de la SPL compte aujourd'hui 12 membres (10 issus de la CCHMV et 2 des communes co-fondatrices). A terme, il devrait en compter 16 (10 pour la CCHMV, 5 pour les communes supports de station, 1 pour les communes non supports de station).

La SPL est managée par un directeur opérationnel, Pascal Coudurier qui travaillait déjà sur Val-Cenis, Bessans et Bonneval sur Arc. Les employés des anciens Offices (Valfréjus, La Norma, Aussois, Val-Cenis, Bessans, Bonneval) sont intégrés à la SPL et travaillent désormais pour "Haute Maurienne Vanoise Tourisme".

Le siège de la SPL se situe à Val-Cenis. L'Office de tourisme est bien entendu présent dans chaque station, à travers les "bureaux d'information touristique". Ils constituent un relais opérationnel, assurant notamment localement les missions "accueil/information" et "animation".

Les missions déléguées par la CCHMV à l'OT

Pour le compte de la Communauté de communes, la SPL Haute Maurienne Vanoise Tourisme assurera les missions suivantes :

- L'élaboration et la mise en œuvre de tout ou partie de la politique locale du tourisme.
- La coordination des acteurs touristiques.
- La promotion (dont politique événementielle) et communication de la destination.
- La commercialisation de prestations et produits touristiques.
- L'accueil et l'information touristique.
- L'animation touristique.
- L'observation et la veille touristiques.



Les communes de Modane et de Val-Cenis ont confié au nouvel Office de tourisme la gestion du Museobar et du musée archéologique de Sollières.

Un seul Office pour 6 stations qui conservent chacune leur propre identité

Le nouvel Office de tourisme Haute Maurienne Vanoise s'occupe de tout le territoire. Mais chaque station conserve ses spécificités, ses atouts et son image de marque. Le but de l'Office n'est pas de diluer les stations au sein d'une seule destination mais de renforcer chacune d'entre elles au sein de la Haute Maurienne Vanoise. Le carnet de route marketing validé au sein de la destination pour les prochaines années (synthèse à télécharger sur cchautemaurienne.com) explicite le rôle de la marque "Haute Maurienne Vanoise" qui tantôt se mettra au service des 6 marques station et tantôt sera mise en avant pour représenter l'ensemble de la destination.

Sur la base du carnet de route marketing, Haute Maurienne Vanoise Tourisme aura pour mission de mettre en œuvre des principes d'actions marketing et commerciale forts, parmi lesquels : diversifier la clientèle française au-delà de la cible familiale, attirer les clientèles de proximité et les communautés de passionnés, passer du marketing traditionnel au marketing des contenus, aider ceux qui contribuent de manière décisive au remplissage de nos stations à améliorer encore leurs performances, organiser les prises de parole dans le cadre d'un calendrier.